

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2008.

L'an deux mille huit et le quinze mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le neuf mai 2008, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR, Maire.

Présents : M. DUFOUR Thierry, MME MARTIN Agnès, MM. MAUREL Jacques, BORGOMANO Jean-Charles, JARLAN Alain, DE LAGARDE Vincent, HEIM Philippe, ANTOINE Gérard, MME CHARPENTIER ECLACHE Véronique, MM. GAYRARD Alain, MMES GUERRERO Catherine, MADAULE Martine, MALAQUIN Hélène, MALRIC Barbara, M. MALRIC Gilles, MMES MONTEILS DAMOISON Françoise PAULIN Martine, MM. RASCOL René, STROUD John, MMES SUDRE Catherine, VERGNES Brigitte.

Absents excusés : MM. DELERIS Benoît, GOZÉ Emile.

Secrétaire : GUERRERO Catherine.

ORDRE DU JOUR

Une présentation de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois effectuée par Mesdames DEVOISINS et DAMPIERRE a précédé cette réunion.

1. Subventions 2008 aux Associations.
2. Résiliation de la Convention entre la Mairie et l'Education Nationale pour la mise en place du service minimum en cas de grève.
3. Approbation de la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.
4. Dotations Scolaires – Année Scolaire 2007/2008.
5. Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des 7 commissions thématiques de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.
6. Politique Sociale.
7. Création et composition des commissions thématiques de la Commune.
8. Etablissement de la liste des contribuables proposés pour la constitution de la commission communale des impôts directs locaux.
9. Désignation d'un conseiller municipal chargé des questions de défense.
10. Régime indemnitaire du personnel – Année 2008.
11. Vente parcelle cadastrée ZB 613 – Avenue Pascal.
12. Comité des Œuvres Sociales de l'Albigeois : Participation financière et convention.
13. Fête de la Musique.
- 14 Questions diverses :
- 14.1 Désignation d'un représentant communal à la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) du Centre de Stockage de déchets ultimes (CSDU) de Ranteil.

1. Subventions 2008 aux Associations.

Compte tenu du manque d'éléments d'appréciation nécessaires à la détermination du montant des subventions attribuées aux différentes associations déjà subventionnées, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'étudier plus précisément les indicateurs d'attribution, de recréer les modalités d'accompagnement des différentes associations après la rencontre prévue le 11 juin prochain à laquelle seront conviés tous les responsables associatifs et de reconduire en l'état pour l'année 2008 le montant des subventions allouées l'année précédente à toutes les associations, à l'exception des associations « Les Lucioles » et « Diabolo » dont le vote a déjà été acté le 17 avril 2008.

Entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, DECIDE DE RECONDUIRE en l'état pour l'année 2008 le montant des subventions allouées l'année précédente à toutes les associations, à l'exception des associations « Les Lucioles » et « Diabolo », conformément au tableau annexé à la présente délibération, DE SUSPENDRE le versement de subvention à la Chambre des Métiers du Tarn et DE RENONCER au versement d'une subvention à l'association APACH qui a refusé de la toucher l'année précédente pour cause de procédure de dissolution.

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2008.

	ASSOCIATION	2006		2007		2008	
		Subvention	Observations	Subvention	Observations	Subvention votée	Observations
1	A Petits Points dans le Tarn	70,00 €		72,00 €		72,00 €	
2	ADMR	2 150,00 €		2 200,00 €		2 200,00 €	
3	Albi Vélo Sport	75,00 €		75,00 €		75,00 €	
4	APACH	1 700,00 €		1 700,00 €	<i>Subv. refusée par l'association</i>	0,00 €	
5	Association Handicap, Rêves et Liberté	90,00 €		90,00 €		90,00 €	
6	Association des Paralysés de France	100,00 €	<i>Demande en date du 09/10/2006</i>	100,00 €		100,00 €	
7	Bibliothèque PUYGOULIRE	1 500,00 €		1 600,00 €	<i>+ achat d'un ordinateur + financement intervenants culturels</i>	1 600,00 €	
8	Club Amitié 3ème Age	775,00 €		800,00 €		800,00 €	
9	Club du Chien	270,00 €		280,00 €		280,00 €	
10	Club Féminin	380,00 €		390,00 €		390,00 €	
11	Comité de Lutte contre le Cancer	100,00 €	<i>Demande en date du 10/10/2005</i>	100,00 €		100,00 €	
12	Crèche "Les Lucioles"	37 850,00 €	<i>Dernière année du Contrat Enfance 2004-2006</i>	37 850,00 €		45 850,00 €	<i>Subvention votée le 17/04/2008</i>
13	Croisade des Aveugles	70,00 €		70,00 €		70,00 €	
14	Familles Rurales "DIABOLO"	1 200,00 €		1 300,00 €		1 400,00 €	<i>Subvention votée le 17/04/2008</i>
15	Festivités Scolaires	530,00 €		540,00 €		540,00 €	
16	Football Club Puygouzon	1 100,00 €		1 150,00 €		1 150,00 €	
17	Fous du Volant Badminton	220,00 €		220,00 €		220,00 €	
18	Gymnastique Volontaire	230,00 €		240,00 €		240,00 €	
19	PULSAR	2 750,00 €		2 800,00 €		2 800,00 €	
20	PULSAR Pétanque	130,00 €		130,00 €		130,00 €	
21	Puygouzon Volley Club	800,00 €		800,00 €		800,00 €	
22	Puygouzon XV	570,00 €		600,00 €		600,00 €	
23	Racing Club Puygouzon XIII	1 100,00 €		1 150,00 €		1 150,00 €	
24	SCALP Athlétisme	850,00 €		875,00 €		875,00 €	
25	Société de Chasse	620,00 €		630,00 €		630,00 €	
26	Tennis Puygouzon	400,00 €		400,00 €		400,00 €	
27	Prévention Routière	110,00 €	<i>Demande en date du 16/12/2005</i>	110,00 €		110,00 €	<i>Demande en date du 06/02/2008 pour 2008</i>
28	Epicierie Sociale de l'Albigeois	100,00 €	<i>Demande en date du 04/09/2005</i>	100,00 €		100,00 €	
29	La Beluga	150,00 €	<i>Demande en date du 20/03/2006</i>	150,00 €		150,00 €	<i>Demande en date du 08/10/2007 pour 2008</i>
30	Croix Rouge	150,00 €		150,00 €	<i>Demande le 2 octobre 2006</i>	150,00 €	
31	Chambre des Métiers			300,00 €	<i>Financement apprentissage</i>	0,00 €	<i>en suspend</i>
	TOTAUX	56 140,00 €		56 972,00 €		63 072,00 €	

Tableau annexé à la délibération en date du 15 mai 2008 "Subvention 2008 aux Associations"

Puygouzon, le 15 mai 2008. **Le Maire,**

Thierry DUFOUR.

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2008.

2. Résiliation de la Convention entre la Mairie et l'Education Nationale pour la mise en place du service minimum en cas de grève.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une convention pour la mise en place du service minimum en cas de grève a été signée le 20 février 2008 entre la Mairie et l'Education Nationale. L'Etat et la commune ont ainsi convenu de mettre en place un service minimum d'accueil afin d'accueillir, durant les heures normales d'enseignement, les élèves des écoles primaires de la commune en cas de grèves du personnel enseignant de ces écoles. Il informe les membres du Conseil Municipal du fait que ladite convention peut être résiliée à l'initiative de l'une ou l'autre des parties avec un préavis d'une durée d'un mois. Il propose donc de procéder à la résiliation de cette convention. Cela a donné lieu à un débat.

Entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, DECIDE de RESILIER la Convention signée entre la Mairie et l'Education Nationale pour la mise en place du service minimum en cas de grève et DEMANDE à Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour en informer les services de l'Inspection Académique du Tarn dans les plus brefs délais.

VOTES : Pour : 12 Contre : 3 Abstention : 6

3. Approbation de la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des modifications statutaires opérées par délibération du Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois réuni en date du 8 avril 2008. Il soumet ladite délibération à l'approbation du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE les modifications statutaires opérées par le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois dans sa délibération en date du 8 avril 2008.

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2008.

4. Dotations Scolaires – Année Scolaire 2007/2008.

Compte tenu du manque d'éléments d'appréciation nécessaires à la détermination du montant des dotations attribuées au Groupe Scolaire « Gabrielle et Jean SUDRE », Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'étudier plus précisément les modalités d'attribution et de reconduire en l'état pour l'année scolaire 2007/2008 le montant des dotations allouées l'année scolaire précédente.

Entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide DE RECONDUIRE en l'état pour l'année scolaire 2007/2008 le montant des dotations allouées l'année scolaire précédente, à l'exception de la subvention au Projet « Cirque », conformément au tableau annexé à la présente délibération.

OBJET	2006		2007		2008	
	Subvention	Observations	Subvention	Observations	Subvention votée	Observations
Coopérative Scolaire - Maternelle	2 290,00 €	4 classes + Tél. + affranchi (cf. détail calcul ci-dessous)	2 135,00 €	4 classes + affranchi (cf. détail calcul ci-dessous)	5 815,00 €	11 classes + affranchi maternelle et élémentaire (cf. détail calcul ci-dessous)
Coopérative Scolaire - Élémentaire	3 934,00 €	7 classes + tél. + affranchi (cf. détail calcul ci-dessous)	3 680,00 €	7 classes + affranchi (cf. détail calcul ci-dessous)		
Subventions Classes Découverte et Projets spécifiques	3 088,10 €	Classe de neige votée le 24/01/2006	3 026,13 €	Cité de Carcassonne + Fabrication d'un Livre	3 816,00 €	Subv* Projet "Cirque" votée le 1er février 2008
Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté (RASED)	150,00 €	Demande du 10/02/2006	150,00 €		150,00 €	
TOTAL	9 462,10 €		8 991,13 €		9 781,00 €	

Détail des Dotations par Classe aux Coopératives Scolaires	2006		2007		2008	
	Proposition	Observations	Proposition	Observations	Proposition	Observations
Subvention/classe	500,00 €		515,00 €		515,00 €	
Frais téléphone	220,00 €		0,00 €	Tél. gratuit avec SDIT	0,00 €	Tél. gratuit avec SDIT
Frais affranchissement	70,00 €		75,00 €		75,00 €	

Dotation Scolaire par Enfant						
Fournitures Ecole Élémentaire	41,20 €	168 enfants 2005/06 = 6921,60 €	42,00 €	168 enfants 2005/06 = 7056,00 €	42,00 €	168 enfants 2005/06 = 7056,00 €
Fournitures Ecole Maternelle	33,20 €	105 enfants 2005/06 = 3486,00 €	34,00 €	105 enfants 2005/06 = 3570,00 €	34,00 €	107 enfants 2005/06 = 3638,00 €
Coût des photocopies à l'unité	0,0261 €	Coût papier + maintenance machine appliqué aux relevés de copies communiqués par les enseignants	0,0261 €	Coût papier + maintenance machine appliqué aux relevés de copies communiqués par les enseignants	0,0261 €	Coût papier + maintenance appliqué aux relevés copies communiqués par enseignants
		10 407,60 €		10 626,00 €		10 694,00 €

Tableau annexé à la délibération en date du 15 mai 2008 "Dotations scolaires - Année Scolaire 2007/2008"

Puygouzon, le 15 mai 2008.

Le Maire,

Thierry DUFOUR.

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2008.

5. Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des 7 commissions thématiques de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la liste des sept commissions créées par le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois pour chacune desquelles la commune doit désigner un représentant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DESIGNÉ :

COMMISSION C2A	REPRESENTANT COMMUNAL	QUALITE
Commission Finances – Affaires Générales – Ressources Humaines	Madame Hélène MALAQUIN	Conseillère Municipale déléguée aux Affaires Scolaires
Commission Cadre de vie – Solidarité	Monsieur Alain JARLAN	4ème Adjoint délégué au Sport, à la Jeunesse et à la Communication
Commission Déplacements et Mobilité	Monsieur Jean-Charles BORGOMANO	3ème Adjoint délégué aux Travaux, aux Marchés Publics et à la Sécurité
Commission Assainissement et Prévention des crues	Monsieur René RASCOL	Conseiller Municipal
Commission Environnement, Collecte et Traitement des déchets	Monsieur Jacques MAUREL	2ème Adjoint délégué au Développement Durable, à la Qualité de Vie et à l'Environnement
Commission Aménagement des zones d'activités et Développement économique de l'Albigeois	Monsieur Vincent DE LAGARDE	5ème Adjoint délégué à l'Economie et aux Finances
Commission Aménagement de l'espace et Prospective territoriale	Monsieur Philippe HEIM	6ème Adjoint délégué à la Vie Associative et à la Culture

6. Politique Sociale.

L'exposé des grandes orientations de la politique sociale communale ayant été présenté à une heure tardive, il a été proposé de diffuser un compte-rendu écrit détaillé concernant le fonctionnement de la Maison de Retraite et ses relations avec le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) à l'ensemble du Conseil Municipal. De plus, certains élus ont proposé de réfléchir à un moyen de sensibiliser la population de Puygouzon dans son ensemble à l'un des axes de la politique sociale : l'action en faveur des personnes isolées.

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2008.

7. Création et composition des commissions thématiques de la Commune.

Suite aux élections municipales du 9 mars 2008, le Conseil Municipal a décidé la création et de la composition des onze commissions thématiques communales suivantes :

COMMISSION	MEMBRES
Affaires scolaires et périscolaires	Hélène Malaquin Brigitte Vergnes Barbara Malric
Sports	Alain Jarlan Françoise Monteils Damoison Benoît Déléris John Stroud Martine Madaule
Travaux, maintenance, sécurité, marchés publics	Jean-Charles Borgomano Gérard Antoine John Stroud René Rascol Jacques Maurel Barbara Malric
Social	Cathy Guerrero Agnès Martin Brigitte Vergnes Philippe Heim Catherine Sudre Martine Madaule
Communication	Alain Jarlan Thierry Dufour Alain Gayrard Benoît Déléris Véronique Eclache Charpentier
Jeunesse	Alain Jarlan Emile Gozé Françoise Monteils Damoison Catherine Sudre Benoît Déléris
Culture	Philippe Heim Cathy Guerrero Vincent Delagarde Jean-Charles Borgomano Hélène Malaquin Françoise Monteils Damoison
Urbanisme- économie	Jacques Maurel Thierry Dufour Véronique Eclache-Charpentier, Vincent Delagarde Hélène Malaquin John Stroud
Finances :	Hélène Malaquin Martine Paulin Vincent Delagarde Thierry Dufour
Vie associative	Philippe Heim Gilles Malric Alain Jarlan Agnès Martin
Cadre de vie, environnement :	Alain Gayrard Jacques Maurel Martine Paulin John Stroud René Rascol

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2008.

8. Etablissement de la liste des contribuables proposés pour la constitution de la commission communale des impôts directs locaux

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'article 1650 paragraphe 3 du Code Général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs Locaux (CCIDL) est la même que celle du mandat du Conseil Municipal et que, de ce fait, de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux. Les huit commissaires titulaires ainsi que les huit commissaires suppléants sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux du Tarn sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Entendu le présent exposé, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, DRESSE la liste de contribuables suivante pour la constitution de la C.C.I.D.L. :

TAXE	TITULAIRES	SUPPLEANTS
TAXE PROFESSIONNELLE	CHARPENTIER ECLACHE Véronique	GAYRARD Alain
	MONTEILS DAMOISON Françoise	SROUD John
	GUERRERO Catherine	MADAULE Martine
	ROYER Jacques	MALRIC Gilles
	TISSANDIER Gilbert	HEIM Philippe
	LAVIGNE Christophe	MAUREL Jacques
TAXE FONCIERE	FOURNIER Rémy	ANTOINE Gérard
	PAULIN Martine	RASCOL René
	MALAQUIN Hélène	BORGOMANO Jean-Charles
	PULON Marie-Hélène	MOLINIER Jean-Pierre
TAXE D'HABITATION	BERLUREAU Marie	MALRIC Barbara
	GARIBAL Francis	SUDRE Catherine
	GOZE Emile	VERGNES Brigitte
	JARLAN Alain	DELERIS Benoît
	DE LAGARDE Vincent	MARTIN Agnès
PROPRIETAIRES HORS COMMUNE	BONNAFOUS Michel	MASSABIAU François

9. Désignation d'un conseiller municipal chargé des questions de défense

A l'issue du scrutin municipal de 2001, les conseils municipaux ont été invités à désigner, pour la première fois, en leur sein, un correspondant défense. Cet élu a vocation à informer et sensibiliser ses concitoyens aux questions de défense et développer le lien Armée Nation. Il est, à ce titre, pour sa commune, l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département. A l'occasion du renouvellement des conseils municipaux, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de désigner le correspondant défense.

Entendu le présent exposé, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, DESIGNER Madame Agnès MARTIN, Première Adjointe au Maire, correspondant défense de la Commune de Puygouzon.

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2008.

10. REGIME INDEMNITAIRE du personnel – Année 2008.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 ;

VU la délibération du 15 novembre 2007 relative au régime indemnitaire applicable pour le deuxième semestre de l'année 2007 ;

VU le décret n°2002-63 du 14 janvier 2002 modifié et les arrêtés interministériels du 26 mai 2003 relatifs à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires ;

VU le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 modifié et l'arrêté du 23 novembre 2004 relatifs à l'indemnité d'administration et de technicité ;

VU le décret n°97-1223 du 26 décembre 1997 et l'arrêté du même jour relatifs à l'indemnité d'exercice de missions des préfetures ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité**, DECIDE d'instituer les indemnités suivantes au profit des agents de la Commune :

1° - Attribution des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires au profit du personnel titulaire, stagiaire et non titulaire relevant des cadres d'emplois suivants :

CATEGORIES	GRADES	COEFFICIENT DE MODULATION MAXIMUM	ENVELOPPE GLOBALE ANNUELLE
2 ^{ème} catégorie	ATTACHE TERRITORIAL	1	1 061,64 €

2° - Attribution de l'indemnité d'administration et de technicité au profit du personnel titulaire, stagiaire, et non titulaire relevant des cadres d'emplois suivants :

GRADES	MONTANT DE REFERENCE ANNUEL	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	COEFFICIENT DE MODULATION MAXIMUM	ENVELOPPE GLOBALE ANNUELLE
ADJOINT ADMINISTRATIF 1 ^{ère} CLASSE	456,95 €	1	3,15	1 440,00 €
ADJOINT ADMINISTRATIF 2 ^{ème} CLASSE	442,18 €	1	2,92	1 289,62 €
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	468,56 €	2	4,00	3 645,98 €
ADJOINT TECHNIQUE 1 ^{ère} CLASSE	456,95 €	1	1,65	754,63 €
ADJOINT TECHNIQUE 2 ^{ème} CLASSE	442,18 €	10	1,56	5 722,95 €
A.S.E.M. 2 ^{ème} classe	442,18 €	2	1,64	1 395,27 €
A.S.E.M. 1 ^{ère} classe	456,95 €	1	1,66	758,94 €
Agent d'Entretien Non Titulaire	442,18 €	1	0,84	371,41 €
TOTAL ENVELOPPE GLOBALE ANNUELLE				15 378,80 €

3° - Attribution de l'indemnité d'exercice de missions des préfetures au profit du personnel titulaire, stagiaire, et non titulaire relevant des cadres d'emplois suivants :

GRADES	MONTANT DE REFERENCE ANNUEL AU	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	COEFFICIENT DE MODULATION MAXIMUM	ENVELOPPE GLOBALE ANNUELLE
ATTACHE TERRITORIAL	1 372,04 €	1	1,2	1 646,45 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2008.

Et PRECISE que les indemnités versées aux agents à temps non complet ainsi qu'aux agents à temps partiel seront calculées au prorata de leur temps de travail hebdomadaire. Ces indemnités seront versées semestriellement. Elles peuvent être proratisées en fonction du temps de présence, de la manière de servir, de la discipline et de l'assiduité. Les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de références seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire. Le Maire est chargé de fixer, par arrêté, le montant individuel attribué à chaque agent dans la limite des enveloppes globales fixées. La délibération en date du 15/11/2007 fixant le régime indemnitaire du personnel pour le deuxième semestre de l'année 2007 est abrogée. Les dépenses correspondantes seront prélevées à l'article 6411 du budget de l'exercice concerné (*agents stagiaires ou titulaires*) et à l'article 6413 (*non titulaires*).

VOTES : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 2

11. Vente parcelle – Avenue Pascal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande formulée par M. Patrick GANDIOL, demeurant 4 avenue Pascal – 81 990 PUYGOUZON, pour l'achat d'une parcelle de 9 ca située avenue Pascal à Puygouzon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, DECIDE de vendre à M. Patrick GANDIOL, demeurant 4 avenue Pascal – 81 990 PUYGOUZON, la parcelle cadastrée ZB 613 d'une superficie de **9 ca** au prix de 50,00 € le m² soit un total TTC de **450,00 €** (QUATRE CENT CINQUANTE EUROS), DIT que les frais notariés liés à cette cession seront à la charge de l'acquéreur, DESIGNE Maître Pierre TELLIER, notaire à Albi (Tarn), pour en dresser l'acte notarié et AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

12. Comité des Œuvres Sociales de l'Albigeois : Participation financière et convention 2008.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la loi du 2 février 2007 a instauré le droit à l'action sociale dans la Fonction Publique Territoriale pour l'ensemble des agents. Obligation a ainsi été faite pour toutes les collectivités territoriales et leurs établissements publics de proposer des prestations d'action sociale à leurs personnels et d'inscrire au budget ces dépenses. De ce fait, la Commune a décidé de participer au financement du Comité des Œuvres Sociales (COS) de l'Albigeois depuis le 1^{er} novembre 2007 par délibération en date du 5 octobre 2007. Les agents de la Commune et leur famille bénéficient ainsi des prestations dispensées par le COS. Monsieur le Maire propose de maintenir, à compter du 1^{er} janvier 2008, cette participation à hauteur de 1 % du montant de la masse salariale de l'année n-1 et d'attribuer une enveloppe annuelle de 16 euros par agent au bénéfice du comité d'action sociale (CAS).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, DECIDE de participer au financement du COS de l'Albigeois pour l'ensemble des agents de la Commune, de fixer le montant de cette participation à hauteur de 1 % du montant de la masse salariale et d'attribuer une enveloppe annuelle de 16 euros par agent au bénéfice du CAS, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à passer avec le COS de l'Albigeois fixant les modalités d'attribution de cette subvention et dit que les crédits nécessaires sont inscrits dans les budgets de l'exercice en cours.

VOTES : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 1

13. Fête de la Musique.

Présentation par Monsieur HEIM des modalités d'organisation de la Fête de la Musique programmée le 20 juin 2008 avec l'organisation d'un apéritif concert ouvert à toutes et à tous.

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2008.

14. QUESTIONS DIVERSES :

14.1 Désignation d'un représentant communal à la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) du Centre de Stockage de déchets ultimes de Ranteil (CSDU).

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de désigner un représentant communal à la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) du Centre de Stockage de déchets ultimes (CSDU) de Ranteil. Cette commission, dont la création, la gestion et la convocation des membres est de la compétence du Préfet, ne s'est pas réunie depuis quelques années. Il est question de réactiver cet organe d'information et de surveillance. Cette instance est composée à parts égales de représentants des administrations publiques concernées, de l'exploitant, des collectivités territoriales concernées et des associations de protection de l'environnement. Le représentant de l'Etat préside la commission. Il fait effectuer à la demande de celle-ci les opérations de contrôle qu'elle juge nécessaire. Les documents établis par l'exploitant pour mesurer les effets de son activité sur la santé publique et sur l'environnement sont transis à la Commission.

Entendu le présent exposé, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, DESIGNÉ Monsieur Jacques MAUREL, Adjoint au Maire, représentant de la Commune de Puygouzon à la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) du Centre de Stockage de déchets ultimes (CSDU) de Ranteil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.